

Retrouvez tous les invités
et les analyses sur:
www.letemps.ch/economie



SIMON MOREILLON
@simonmoreillon

Analyse

Le charbon européen c'est fini, l'acier aura-t-il le même destin?

L'acier européen est confronté à une crise existentielle. Surtout depuis le début de l'année: dumping chinois, surtaxes américaines et conjoncture morose dans l'automobile. En mai, la fusion avortée des activités sidérurgiques du conglomérat ThyssenKrupp avec Tata Steel a débouché sur la suppression annoncée de 6000 postes.

Plus récemment, British Steel a été racheté le 11 novembre dernier par le chinois Jingye, sauvant 5000 emplois. Mais Andrew Adonis, un membre de la Chambre des lords spécialiste des questions industrielles, voit ce sauveur providentiel d'un mauvais œil: «La Chine a détruit British Steel en inondant le marché d'acier à bas prix [...]. Et maintenant, elle achète ce qu'il en reste pour une misère.»

Même en Suisse les perspectives s'assombrissent. L'aciériste lucernois Schmolz + Bickenbach est «en pleine tempête». «L'augmentation de capital annoncée est essentielle pour la poursuite des activités. Il n'y a pas d'alternative», a déclaré son directeur général Clemens Iller le 12 novembre.

En 2018, la production mondiale d'acier brut a atteint 1,8 milliard de tonnes, dont 9,3% produits dans l'Union européenne, selon l'Association mondiale de l'acier (WSA), contre près de 15% en 2008.

Le climat, nouvelle épine

En plus de ces signaux négatifs, un problème pointe, et non des moindres. Celui de l'impact environnemental du secteur. La sidérurgie est responsable de 7% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). A Tarente, cette pollution a des effets concrets sur la santé des travailleurs et des riverains. Le complexe sidérurgique situé au cœur de la ville serait responsable de 7500 des 11500 décès recensés à proximité.

Les lanceurs d'alerte ont un urgent besoin de protection

Les lanceurs d'alerte («whistleblowers» en anglais) jouent un rôle essentiel dans la mise au jour d'infractions telles que le harcèlement sexuel ou la criminalité économique. Dans les pays où ils sont légalement et administrativement protégés (par exemple aux Etats-Unis), ils mettent au jour quelque 70% des infractions dans les entreprises et les instances de l'Etat.

La situation légale en vigueur en Suisse est insuffisante. Le projet du Conseil fédéral visant à protéger les lanceurs d'alerte tente d'améliorer la situation. Ethics and Compliance Switzerland (ECS), une association soucieuse d'encourager l'éthique et le respect des lois dans les entreprises, a analysé la modification de la loi et la considère comme un pas dans la bonne direction. Au nombre des mérites du projet, on notera que sont formulés des processus et exigences clairs à l'intention des employeurs. Mais le projet de loi est insuffisant sur un point crucial, puisque les lanceurs d'alerte ne sont pas protégés contre les représailles, en particulier le licenciement.

Le *Whistleblowing Report 2019* de la HES des Grisons et d'EQS Group fait la preuve de l'importance des alertes en Suisse. Il a montré qu'environ la moitié des dommages économiques résultant d'infractions dans les 365 entreprises suisses interrogées ont pu être découverts grâce aux informations de lanceurs d'alerte. Dans un passé récent, Esther Wyler et Margrit Zopfli ont par exemple

rendu publics les dysfonctionnements au Département social de la ville de Zurich et Alexander Marx a révélé le scandale des fausses déclarations de provenance de la viande chez Carna Grischa.

Voilà seize ans désormais que la Suisse tente d'ancrer dans la loi la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur privé. Tandis que l'UE approuvait au printemps une directive pour la protection des lanceurs d'alerte, le monde politique tergiversait. En juin 2019, le Conseil national a rejeté, sans débat sur le fond, l'actuel projet de loi du Conseil fédéral. Et cela quand bien même son propre mandat du 5 mai 2015 au Conseil fédéral demandait une formulation plus intelligible et plus simple du projet, tout en s'en tenant à la structure de base du modèle. Le Conseil fédéral l'a fait mais la majorité du Conseil national ne s'est néanmoins pas souciée, une fois de plus, de la protection des lanceurs d'alerte. Ces prochaines semaines, le Conseil des Etats – qui avait clairement soutenu le projet en 2015 – aura l'opportunité de corriger le tir.

Du fait de l'attitude négative du Conseil national, la grande insécurité juridique subsiste pour les collaborateurs. De sorte que beaucoup de dysfonctionnements et situations à risque restent durablement ignorés, ce qui est dommageable pour l'économie et la place économique suisse. Renoncer à protéger les lanceurs d'alerte,

avec tout ce que cela comporte de risques juridiques et de coûts induits, pourrait au fil des ans coûter des milliards à l'économie suisse. La situation actuelle conduit au contraire à ce que le Conseil fédéral et le parlement souhaitent, soit à des informations adressées à des instances

Voilà seize ans désormais que la Suisse tente d'ancrer dans la loi la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur privé

étrangères plutôt qu'internes (par exemple au gendarme de la bourse américain plutôt qu'à la Finma) et à des informations directes aux médias.

Si les lacunes actuelles ne sont pas comblées, la modification de la loi pourrait entraîner des conflits avec les réglementations étran-

gères, surtout pour les entreprises actives à l'international, et à une perte de confiance des collaborateurs. Et comme en ce moment des standards internationaux (ISO) sont également créés, le législateur suisse pourrait manquer l'occasion de créer à temps sa propre réglementation: les grandes entreprises s'aligneront sur le droit de l'UE et les standards internationaux, les PME perdront insidieusement de leur attrait et de leur compétitivité pour cause de protection insuffisante des collaborateurs.

Le Conseil des Etats, puis à nouveau le Conseil national ont les moyens de retourner la situation. La complémentarité ponctuelle des sept articles comportant, entre autres, le principe de la nullité des mesures de représailles ainsi que du seuil de 50 collaborateurs et plus pour la réglementation différenciée pourrait mettre tout le monde d'accord. Et ainsi la Suisse resterait en phase avec les marchés du travail les plus attractifs. ■

Ethics and Compliance Switzerland (ECS) a publié un livre blanc pour que les lanceurs d'alerte soient protégés et entend contribuer à débloquent le débat parlementaire.

DANIEL BÜHR
PRÉSIDENT D'ETHICS & COMPLIANCE SWITZERLAND

